



GOVERNANCE DE LA CCHMV

*Comment s'organiser
pour décider ensemble ?*

DÉFINIR UNE GOUVERNANCE POUR ÊTRE EFFICACE

DES FUSION SUCCESSIVES...

Bouleversements institutionnels (fusions successives, transferts de compétences,...) ;
Intégrations de nombreux sujets de nature différente (gestion de services, développement de projets, pilotage stratégique...) ;
Rapprochement de cultures décisionnelles...

... DANS UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE :

Attentes de proximité et de participation de la part des citoyens ;
Augmentation du nombre d'acteurs et de structures impliquées dans le processus de la décision politique ;
Poids de la norme et des procédures...

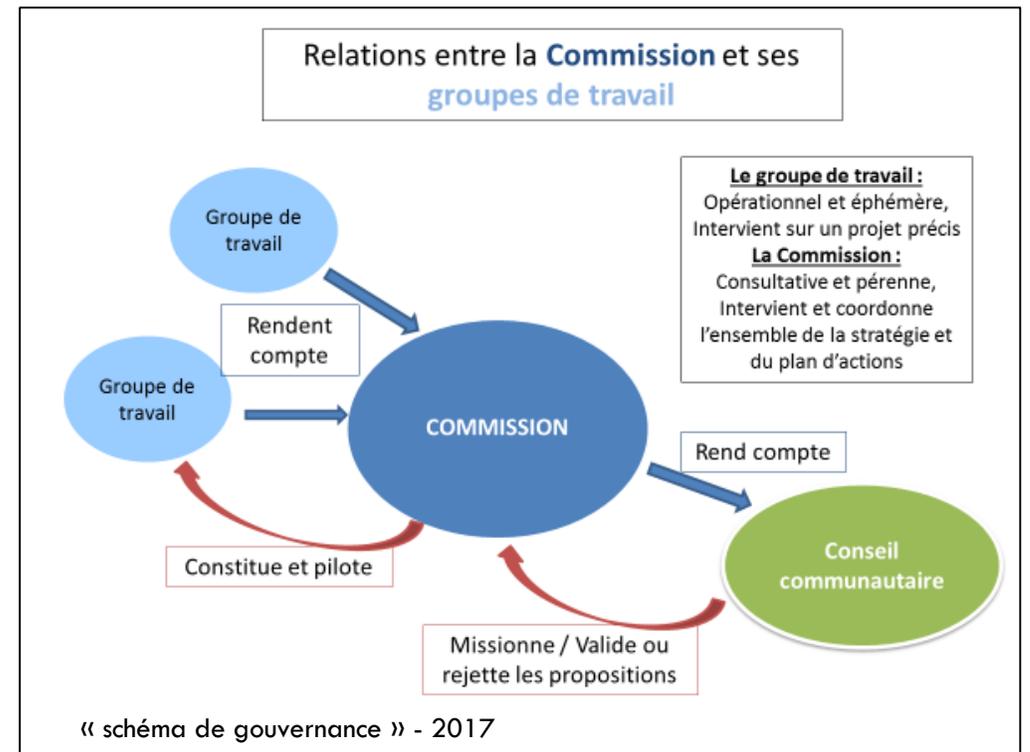
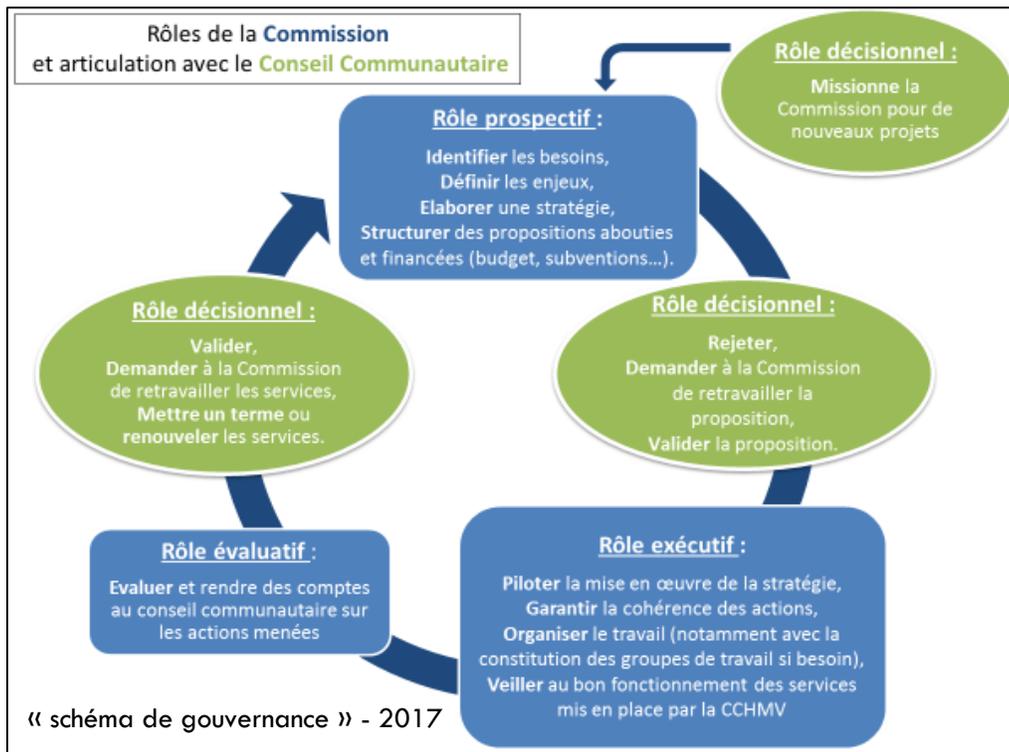
La DECISION est au cœur de l'action politique.
Elle se complexifie



LA GOUVERNANCE, c'est définir le processus de décisions
Qui décide ? Avec qui ? Selon quelles étapes ? Avec quels moyens ? ...

RETOUR SUR...

6 ANS D'EXPÉRIENCE DE « GOUVERNANCE »



En 2017, suite à la fusion, il avait été décidé de fonctionner selon le système de Commissions thématiques liées à chaque vice-présidence.

Les liens entre les commissions, le conseil co et les groupes de travail avaient été définis en amont. Ils étaient les mêmes pour tous les sujets.

3 ANS PLUS TARD... DES CONSTATS DE DYSFONCTIONNEMENT...



- Dans beaucoup de cas, les commissions se sont très peu réunies.
- Certaines commissions couvraient des sujets trop vastes, elles n'étaient plus opérationnelles.
- Les réunions de commission étaient trop longues, il était difficile d'y travailler : on ne pouvait présenter que les avancées des sujets, sans réelle discussion.
- La décision restait au niveau du conseil communautaire : le travail des commissions était donc présenté deux fois (il était même parfois présenté en bureau : triple temps passé !)
- Sur des sujets complexes ou sensibles, on a eu besoin que tous les élus communautaires soient présents : la commission se transformait alors en « conseil communautaire »...

3 ANS PLUS TARD... ... ET L'ÉMERGENCE DE BONNES PRATIQUES



Le renforcement du « binôme » élu / technicien.

La confiance et les habitudes de travail mises en place ont permis de porter une vision, un projet sur le long terme.

Exemple : le binôme autour des activités de pleine nature, et notamment la mise en place de la politique VTT en HMV

La nomination d'élus référents qui ont suivi des projets de A => Z.

Informés au quotidien, ils ont été capables de prendre des décisions rapidement.

Identifiés par les autres élus et les partenaires, ils ont été capables de porter et défendre le(s) projet(s).

Exemple : les deux élus délégués à la « mobilité » et la mise en place du réseau de transport en commun

La constitution de groupes de travail sur un projet spécifique.

Regroupant quelques élus impliqués, le pilotage a gagné en efficacité, tout en conservant la collégialité de la décision.

Exemple : le groupe de travail « Salon de l'Artisanat 2019 »

TIRER LES LEÇONS DES EXPÉRIENCES PASSÉES...



- ❖ Fin des commissions thématiques systematiques.
- ❖ Nominations de vice-présidents responsables de leur thématique.
- ❖ Désignation d'élus référents en fonction du besoin.
- ❖ Organisation du pilotage des projets et des thématiques au cas par cas.
- ❖ Se donner la possibilité de faire évoluer les choses en cours de mandat.

DEVENIR AGILES (et PRAGMATIQUES !)

AGILES, CERTES, MAIS DANS UN CADRE DÉFINI !

LES OUTILS DE GOUVERNANCE « OBLIGATOIRES », dont on doit respecter les prérogatives :

- **Le conseil communautaire** est seul décisionnaire. Il a la vision globale de tout ce que la CC fait. Il est garant de la cohérence de ses politiques stratégiques et de l'intérêt général.
- **Le bureau communautaire** met en œuvre les décisions du conseil communautaire, il fait fonctionner la CC au quotidien, il peut arbitrer de petites décisions...
- **Le Président** de la CCHMV est responsable pénalement des actes de la CCHMV. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la collectivité.
- **La conférence des maires** est une instance nouvelle. Elle est consultative. Elle doit être informée régulièrement.
- **L'élection de vice-présidents** et de représentants de la CC dans les structures satellites permet de faire rayonner la CCHMV auprès de ses partenaires, ils doivent faire l'articulation entre les structures.

LE CHAMP DES POSSIBLES...



Le numérique et de
nouveaux outils de
collaboration



Un fonctionnement en
« mode projet »

Des stratégies, des
plans d'actions, des
études prospectives

Des services de la CCHMV,
organisés et spécialisés



Commission
Groupe de travail,
Comité de pilotage,
Conférence citoyenne,
Conseil de développement

...

Des délégations, des
responsabilisations

Des élus référents délégués sur
un projet, un sujet spécifique



GRACE A DES OUTILS, DES METHODES, DES ORGANISATIONS...
BEUCOUP DE CHOSES SONT ENVISAGEABLES !



UN OBJECTIF : L'EFFICACITE DE LA DECISION

Décider seul est parfois moins efficace que de prendre le temps d'associer les parties prenantes... Chaque solution a ses avantages et ses inconvénients, qui peuvent se lire à l'aune de la matrice :

RAPIDITE // COLLEGIALITE

A vous de savoir ce qui vous convient le mieux, de mesurer vos points forts et là où vous êtes moins à l'aise, de donner le « ton » de votre mandat.



A VOUS D'ARBITRER LE DEGRE DE **RAPIDITE** ET DE **COLLEGIALITE**
QUE VOUS SOUHAITEZ INSERER DANS VOS ACTES ET VOS
DECISIONS LORS DE CE MANDAT

EXEMPLES TYPES...

DE STYLES ET DE PROJETS

Le vice-président souhaite tout connaître et tout maîtriser. Il a le temps nécessaire. Il constitue le binôme avec son technicien référent, et pilote en direct tous les projets.

Tarifification 2021 des entrées à la piscine intercommunale (à Modane)

Pilotage de la conception et de la mise en œuvre du Pôle d'Echanges Multimodal de Modane

Un projet émerge sur le territoire. Il est d'intérêt communautaire, mais croise plusieurs thématiques, il n'est pas possible de le confier à un VP spécifique. Le conseil co, prenant la décision de porter le projet, désigne en son sein un élu référent / un groupe de travail qui en devient responsable.

Construction d'une nouvelle piste de VTT à Val-Cenis

Le vice-président souhaite s'entourer et déléguer. Il constitue un « pool » d'élus intéressés, dans lequel il nomme un élu référent par sujet spécifique. Sur les sujets plus complexes à piloter, des groupes de travail de 3 à 5 élus sont mis en place. Il organise une commission, devant laquelle les élus référents et les groupes de travail rendent compte des avancées de leurs projets, avant de reporter pour décision au conseil co.

COMMENT ON AVANCE ?

PROPOSITON

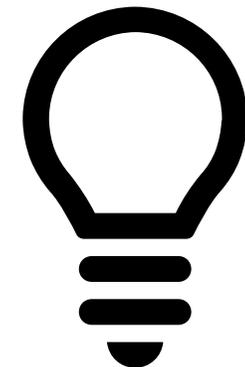
Du 10/07 au 22/07 : ATELIERS pour toucher du doigt l'étendue des sujets et des actions de la CCHMV.

22/07 : Conseil communautaire : élection des vice-présidents et des représentants de la CCHMV dans les structures satellites.

A partir du 23/07 : lancement des réflexions autour des modes de gouvernance souhaités, avec le Président et les techniciens référents

02/09 (?) : Conseil communautaire :

- présentation de l'avancée des réflexions ;
- Lancement du travail autour du PACTE DE GOUVERNANCE (conférence des maires, articulations entre les vice-présidents sur les sujets transversaux, pilotage de projets complexes...)





3, 2, 1...
A VOS CERVEAUX !

Nous serons à vos côtés pour vous aider à mettre en place vos idées... et les faire évoluer si besoin !